ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

presse

Question écrite n° 71256

Texte de la question

Constatant la désaffection des jeunes vis-à-vis de la lecture de la presse, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui faire connaître les mesures qu'il pourrait prendre afin de soutenir les projets destinés à favoriser la lecture de la presse par cette tranche d'âge de notre population.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la question sensible de la lecture de la presse par les jeunes. Il paraît clair que développer la lecture de la presse par les jeunes représente un enjeu démocratique et éducatif majeur. Le contact précoce avec la presse écrite, d'information politique et générale en particulier, contribue de manière évidente à former la conscience politique et culturelle des futurs adultes, et détermine ainsi, pour l'avenir, leur comportement civique et leur engagement citoyen dans le débat public. Le développement du lectorat des jeunes constitue par ailleurs un enjeu crucial pour l'avenir de la presse elle-même. Des études récentes montrent en effet que les habitudes de lecture en matière de presse écrite s'acquièrent et se fixent avant l'âge de dix-huit ans : la presse doit donc aujourd'hui conquérir les jeunes lecteurs pour s'assurer de son lectorat de demain. Or, le constat en France est celui d'une désaffection croissante du jeune lectorat pour la presse écrite traditionnelle, au profit des autres médias et, plus récemment, de la presse gratuite. Il est clair que s'il revient au premier chef aux entreprises de presse elles-mêmes de répondre au défi qui leur est lancé, l'État peut les y aider. Les pouvoirs publics se sont ainsi engagés, en 2005, dans une démarche résolue de soutien au développement du lectorat des jeunes, en débloquant à cette fin une enveloppe de 3,5 millions au titre du fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale. Une première série de projets innovants a été mise en route dans ce cadre, avec notamment une opération de promotion de la presse quotidienne dans les lycées, organisée et cofinancée par la presse, l'État et les régions, qui devrait concerner 1 000 établissements à moyen terme ; un projet d'abonnement à tarif préférentiel ciblé sur les zones d'éducation prioritaires (ZEP) et adapté aux plus jeunes lecteurs (élèves du primaire ou du collège) et un projet porté par un quotidien d'outre-mer visant à créer un supplément destiné aux jeunes de dix à quinze ans. Il est essentiel que ces premières expériences puissent être menées à leur terme et évaluées avec soin, pour, éventuellement, être généralisées par la suite, et que d'autres actions du même type soient encouragées. L'effort des pouvoirs publics sera renouvelé et amplifié en 2006.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri
Circonscription : Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 71256
Rubrique : Presse et livres
Ministère interrogé : culture et communication

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE71256

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7253
Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10171